

Bulletin syndical

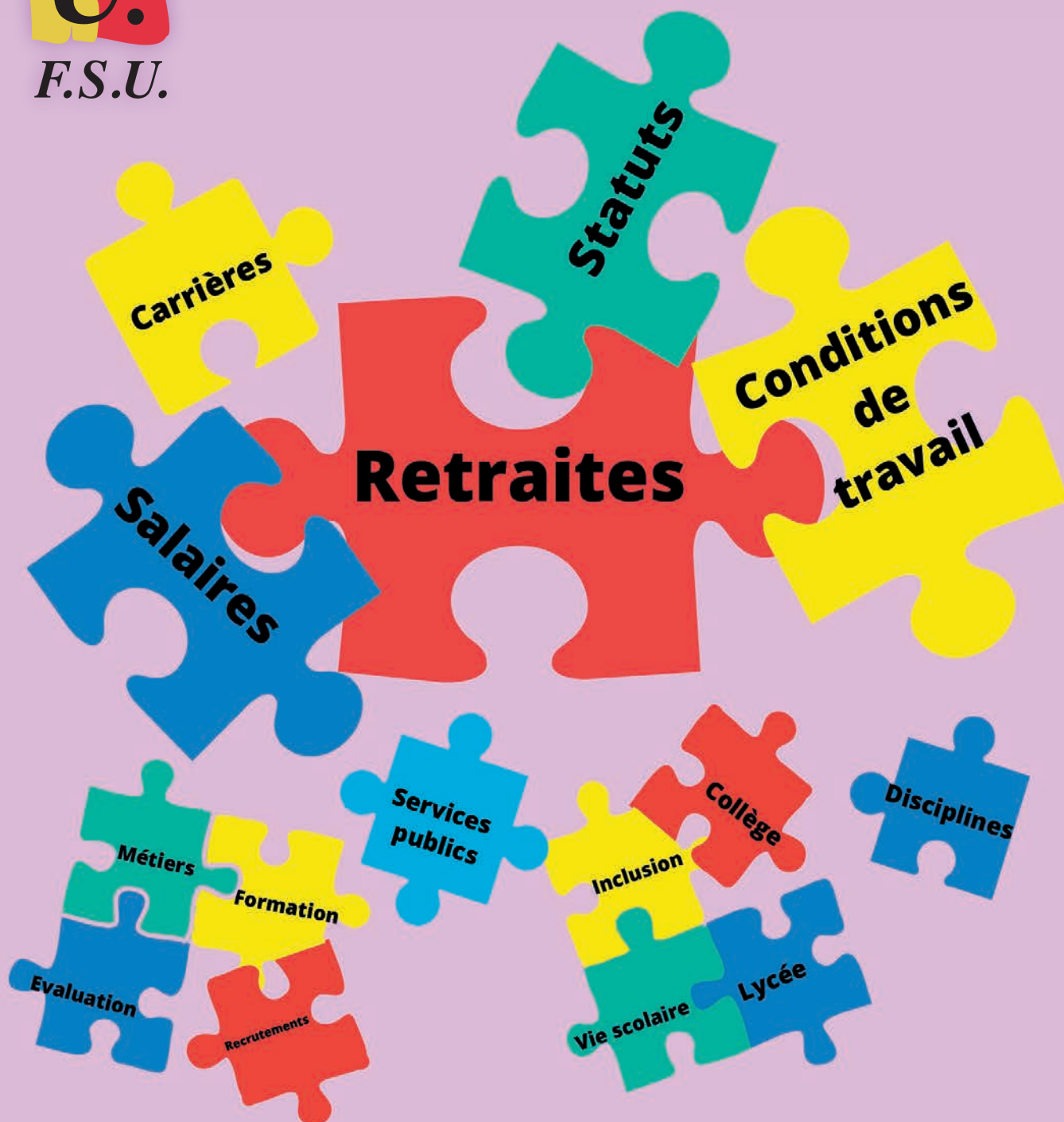
Janvier-Février 2023  
N° 388

# sne

Académie de Toulouse



F.S.U.



## Mobilisations indispensables!

## Réforme des retraites

### Ne pas « s'en laisser compter » sur les objectifs!

« C'est nécessaire pour assurer l'équilibre du système » a réaffirmé la première ministre, dimanche matin 29 janvier, sur France Info. Bon: rien de nouveau, le matraquage a remplacé toute argumentation sérieuse, et plus encore depuis que le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) a été obligé lui-même de faire publiquement état que le système était loin d'être en danger et en faillite.

L'antienne déclamée par les porte-parole gouvernementaux macronistes dans une communication alarmiste visant essentiellement à faire peur pour mieux faire accepter l'inacceptable tourne à plein... Mais aussi à vide puisque pas grand monde n'y croit!

Pourquoi alors continuer à décliner à l'envi cette idée d'une soi-disant nécessité et d'une urgence? Tout simplement, parce que cette réforme des retraites est dictée par un

autre objectif socialement peu acceptable: celui de faire baisser le poids budgétaire des pensions pour utiliser les « marges » récupérées à financer autre chose... ou compenser les manques à gagner nombreux générés par les exonérations ou suppressions de contributions. Cela n'a ainsi pas grand-chose du hasard si la réforme est envisagée dans le même temps que la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) à partir de 2024, soit un « modeste » manque à gagner de près de 8 milliards d'euros par an. D'aucuns ont d'ores et déjà crié au « hold up »: et ils ont bien raison ceux qui voient dans cette réforme une sorte de détournement de fond.

Avec le recul de l'âge légal de départ et l'allongement de la durée de cotisations, on est loin du progrès social (comment justifier qu'une diminution des droits relèverait du progrès social?!) et en plein diktat budgétaire: après le « quoi qu'il en coûte », il faudrait remettre les pieds dans le chemin du programme de stabilité et revenir à une austérité qui ne dit pas son nom.

Et bien non: voilà ce qui ne passe pas...! Il n'y a pas de raison sérieuse à ce que le poids des retraites dans le PIB ne doive pas dépasser 14 % quand 20 % des Français ont plus de 65 ans. On peut le dire autrement: il n'y a pas de raison à ce que les gains de productivité et de richesse produite ne servent pas au salaire socialisé qu'est la sécurité sociale (assurance chômage, sécurité sociale, et évidemment pensions de retraite) - surtout, quand dans les hypothèses les plus basses en termes de croissance de la productivité, la part de PIB consacrée au financement des retraites ne serait « que » de 14,7 % du PIB en 2070, et ce sans aucune réforme paramétrique.

**Sylvain Lagarde**  
Secrétaire académique



RETRAITES = LES NOUVEAUX POTS DE DÉPART

### Rentrée 2023

## Congé formation

Le congé formation permet de se former y compris pour des formations hors éducation nationale avec une indemnité que l'on peut percevoir pendant 12 mois au cours de la carrière. Le barème pour l'obtenir prend en compte divers facteurs comme le nombre de demandes, le grade et l'échelon détenu, les admissi-

bilités à l'agrégation. Un article complet se trouve sur le site du Snes-Fsu Toulouse à: [https://toulouse.snes.edu/spip.php?page=article&id\\_article=1859](https://toulouse.snes.edu/spip.php?page=article&id_article=1859)

Une commission se tiendra courant mars vraisemblablement pour étudier l'attribution des congés de formation pour

l'année scolaire 2023-2024. Vous pouvez nous renvoyer la fiche syndicale présente sur le site du Snes-Fsu Toulouse afin que nous vérifions que le rectorat prend bien en compte tous les éléments de votre barème.

**Le secteur Carrières**



Mobilisation contre la réforme des retraites, Tarbes, le 19 janvier 2023.



Mobilisation contre la réforme des retraites, Figeac, le 31 janvier 2023.



Mobilisation contre la réforme des retraites, Toulouse, le 7 février 2023.

# Faisons-les battre en retraite !

Le projet de réforme des retraites, brutal et injuste, cumule toutes les peines : l'âge tardif de début des carrières et l'impossibilité d'atteindre les 43 annuités ; l'indigence des rémunérations des contractuel.les et AESH. Pour toutes et tous, une fin de carrière, dont les cinq dernières années sont les plus pénibles et les plus difficiles, sans aménagement préservant le salaire. Et pour les deux-tiers féminins des personnels, des pensions moindres en raison des écarts de salaires, des temps partiels imposés.

Le décrochage de 20 % du pouvoir d'achat du point d'indice, qui grève mécaniquement le montant de la future pension, relève de la double peine ; l'amplification des effets du mécanisme de décote, par l'accélération de l'augmentation du nombre de trimestres requis pour une retraite à taux plein, en est la troisième dimension.

Les conditions de rentrée laissent augurer d'un nouvel alourdissement continu de la charge de travail, qui altère la santé des collègues et ne manquera pas de réduire la durée dont ils pourront bénéficier d'une retraite en bonne santé.

Ce sont là déjà d'excellentes raisons de s'opposer fermement au gouvernement.

Mais celui-ci double son mépris du mensonge de la « revalorisation », ni indiciaire ni ouverte à tous, qui n'améliore pas le pouvoir d'achat et dégrade les futures pensions. Pire, en écrasant l'échelle de rémunération et en organisant la dérégulation du cadre d'emploi par le Pacte salarial et ses missions complémentaires, il enfonce un coin dans la reconnaissance statutaire du droit automatique à une progression de salaire au cours d'une carrière, et dénature nos métiers. La disparition de la Technologie en Sixième, son remplacement par une heure de Mathématiques et Français, assurée par des professeurs des écoles ou des collègues de toutes disciplines, déqualifie nos métiers et fait reculer les cadres statutaires protecteurs. La réforme du collège qui se profile semble s'éloigner d'une indispensable culture commune, riche et ancrée dans les disciplines scolaires et leur maîtrise par les élèves, tandis qu'au lycée se renforcent sans cesse les inégalités.

Face à ces attaques reliées entre elles et aux menaces qu'elles représentent, nos mobilisations sont plus que jamais essentielles !

**Pierre Priouret**

Secrétaire général Snes-FSU Toulouse



ENGAGÉ-ES  
POUR LES  
DROITS DES  
FEMMES



8 mars



N° CPPAP : 1122 S 06278 - Prix au numéro : 1 €  
Dépôt légal à parution - ISSN 2777-9904  
Journal édité par le Snes :  
2 avenue Jean-Rieux 31500 Toulouse  
Tél. 05 61 34 38 51 • Fax 05 61 34 38 38  
Mél : s3tou@snes.edu

Directeur de Publication : Sylvain Lagarde  
Rédactrice en chef : Carine Rios  
Rédactrice adjointe : Perrine Simonutti

Janvier-Février 2023 - n° 388  
Public-Imprim Midi-Pyrénées - Tél. 05 61 44 11 12



## Réforme des retraites

### Les retraité.es aux côtés des actifs

Sous des prétextes fallacieux, la réforme que veut imposer Emmanuel Macron vise à réduire la part des richesses consacrées aux retraites et donc à dégrader notre système solidaire des retraites, déjà mis à mal depuis plus de 30 ans. La part que le gouvernement veut accorder aux retraites est contrainte, ce qui ne fera que continuer le processus de déclin et de déclassement de l'ensemble des retraité.es. Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) note qu'à l'horizon 2070, le niveau de vie moyen des retraité.es aura chuté de 30 % par rapport à celui du reste de la population, ce qui nous ramènerait à la situation des années 1970 ! Les réformes précédentes se sont accompagnées de mesures qui portent atteinte au pouvoir d'achat des retraité.es. Les mécanismes de gel, de sous-indexation, de fiscalité fléchée (CSG) ont des effets cumulatifs dévastateurs. Si la pension moyenne affiche 1 400 € nets, près

de 6 millions de retraité.es, très majoritairement des femmes, se retrouvent sous le seuil de pauvreté (1 100 €).

Le gouvernement présente cette réforme comme la seule susceptible de sauver le système de retraites par répartition. Or le système n'est pas aussi menacé qu'il tente de le faire croire et de toute façon, d'autres solutions sont possibles: augmentation des salaires, donc plus de cotisations, égalité salariale femmes-hommes, fin des exonérations des cotisations patronales qui représentent une perte de 60 Mds€ pour la Sécurité Sociale... Taxer la fortune des milliardaires français à hauteur d'à peine 2 % permettrait de financer le déficit attendu des retraites (Rapport d'Oxfam) !

C'est pourquoi les retraité.es sont nombreuses et nombreux dans les manifestations depuis le 19 janvier, pour refuser une dégradation majeure des conditions d'accès

et de vie à la retraite. Cela suppose un niveau de vie correct, un accès aux soins et des services publics notamment de proximité. **Avec les actifs, ils réaffirment que la retraite est un moment de la vie qu'il faut tout au contraire préserver, enrichir et aborder en bonne santé.**

■ **Monique Theulé**  
**Jean-Louis Viguié**  
Secteur retraités



## Versement des salaires

### L'Éducation nationale, un employeur exemplaire ?

Rentrée 2022, encore une rentrée sous tension en termes de « ressources humaines ». L'explication ? Le manque d'attractivité, devenu patent et qui se concrétise à la fois par des concours qui ne font toujours pas le plein et par la difficulté notable de recrutement de personnels non-titulaires.

On pourrait alors attendre que l'Éducation nationale, la même qui communique sur ses « job-dating » et tente de faire miroiter ses « atours » pour attirer, soit particulièrement « bientraitante » avec ces personnels contractuels auxquels elle doit faire appel. Et bien non, on ne peut que constater qu'on est quand même assez loin de l'exemplarité...

Le rectorat a bien mis en place un nouveau protocole actant des avancées pour les contractuel.les. Mais on rencontre encore des obstacles pour le faire appliquer systématiquement: des changements d'indices qui tardent, des reprises d'ancienneté qu'il faudrait presque négocier, des contrats pluriannuels qui semblent proposés à la marge... A cela s'ajoute les retards dans le paiement des salaires: de simples avances sur salaires, des salaires incomplets au regard de leur contrat ou des rappels d'un mois sur l'autre. Ce à quoi il faut ajouter une inertie de traitement peu acceptable compte-tenu de la précarité dans laquelle sont placés les personnels concernés.

Concédonsons-le, le rectorat n'est pas le seul responsable, contraint qu'il est par exemple sur la question du versement des salaires par des règles de la Direction Régionale des Finances Publiques: ainsi, les agent.es contractuel.les recruté.es après le 15 du mois ne peuvent percevoir de rémunération avant le mois suivant et les acomptes seraient impossibles dès lors que la période travaillée se trouve inférieure à 15 jours dans le mois. Pour autant, pour le Snes-Fsu, non seulement l'explication ne vaut pas excuses mais en plus les contraintes administratives n'expliquent pas tout...

En effet, après des années de restrictions budgétaires et de suppressions de postes,

nous arrivons en fait au moment où l'État employeur n'est plus en mesure de traiter dignement ses personnels, et en particulier les plus fragiles comme les personnels contractuels. Les services académiques sont sous tension, et la FSU, qui connaît la dégradation des conditions de travail des personnels administratifs, ne peut que dénoncer cet état de fait qui a des conséquences pour tous les personnels.

**Il y a urgence à sortir d'une austérité budgétaire qui malmène les services publics et leurs personnels !**

■ **Sylvain Lagarde**  
Secrétaire académique

### Des retards de paie qui coûtent cher !

Lors de la CDAS (Commission Départementale de l'Aide Sociale) de la Haute-Garonne du 18 octobre 2022, un quart des dossiers de demande d'aide financière d'urgence (« secours ») a été déposé par des collègues contractuels enseignants ou AESH qui ont touché des paies incomplètes en septembre, avec même l'absence totale de salaire ce mois-là dans un cas !

Les aides distribuées pour ce type de motif représentent un tiers de l'enveloppe budgétaire dépensée lors de cette commission !

■ **Karine Giraut**  
Membre de la CADAS 31

## Préparation de rentrée 2023

### Avec des moyens insuffisants, nouvelle dégradation en vue !

La rentrée se prépare dans l'académie sur la base d'une création de 50 postes dans le Second degré, moyens très insuffisants pour accompagner la hausse globale des effectifs de collège et lycée de près de 1300 élèves: le ministère accorde les moyens d'ouvrir entre 1 et 2 collèges, quand il en faudrait ceux de 4! Nous estimons qu'il manquera de l'ordre d'une centaine de postes pour maintenir, à structures identiques, les taux d'encadrement: le ministère accorde ainsi à l'académie le tiers des moyens nécessaires pour ne pas dégrader la situation...

Dans ces conditions, la solution est trouvée d'avance: réduire l'offre de formation, en supprimant de fait options et spécialités comme les possibilités de dédoublements, et poursuivre le remplissage des classes! Pour mémoire, il y avait, à la rentrée 2022 dans l'académie, 42,1 % des classes de collèges à 28 élèves et plus (contre 35,2 à la rentrée 2017), et 61,7 % des classes de lycée à 32 élèves et plus (53,3 à la rentrée 2017)... Le ministre P. Ndiaye poursuit donc avec application la politique de restriction des moyens du Second degré de son prédécesseur: les conditions de travail continueront de se dégrader à la rentrée 2023, tout comme les conditions d'apprentissage de nos élèves!

Seule « bonne nouvelle », le ministère a financé ces emplois en Heures Poste, et n'a pas augmenté le contingent des heures supplémentaires qui avait atteint à la rentrée dernière une part record des moyens sur les 15 dernières années... Prudence toutefois, car l'instauration de l'enseignement obligatoire en Première, ou le soutien en Français et Mathématiques en Sixième seront probablement générateurs d'Heures Supplémentaires à la rentrée. Concernant plus

spécifiquement la classe de Sixième, et alors qu'il n'y a pas de modification officielle des textes réglementaires, le Snes-Fsu appelle à repousser les TRMD qui seraient basés sur la disparition d'une heure de Technologie pour la transférer en Lettres ou en Mathématiques, d'autant plus que cela aurait pour effet soit de déqualifier les collègues de Technologie (qui s'improviseraient « professeur de soutien ou d'approfondissement » dans ces disciplines), soit d'augmenter les HS en Lettres et Mathématiques, voire les deux!

#### Remplacement: nouvelle précarisation en vue

La priorité affichée par le rectorat sur la question du remplacement (affichage de 25 emplois, mais qui ne sont que des régularisations d'emplois déjà consommés) risque fort, avec le maintien pratiquement au même niveau du nombre de candidats à concours que l'an passé, de se traduire sur le terrain par un nouvel envol du nombre de contractuels: le rectorat se met d'ailleurs en ordre de bataille pour organiser, dans les bassins de l'académie, des sessions de recrutements hebdomadaires en proximité, sous la houlette des DRH de proximité transformés en sergents recruteurs. Le bricolage continue!

#### Évolutions départementales contrastées, mais rentrée partout dégradée!

Les départements hors Haute-Garonne connaîtront des baisses parfois très importantes de moyens, au motif de la baisse démographique qui s'y amorce en collège. De manière générale, les ponctions de postes sont proportionnellement bien plus importantes que les baisses relatives d'effectifs. C'est évidemment le contraire pour les créations de postes en Haute-Garonne, comme le montre le tableau ci-dessous.

#### Agir localement

Le Snes-Fsu appelle à interpeller l'administration, à l'occasion des CA, et à travailler avec les parents d'élèves et leurs représentant.es, pour dénoncer les fermetures de formations, d'options, de spécialités et les hausses des effectifs élèves par classe. Il demande aux établissements de tenir informées les sections départementales qui pourront soutenir les établissements dans le cadre des répartitions de moyens présentées en CSA départementaux.

**Pierre Priouret**  
Élu Snes-Fsu en CSA

| 09                   | 12                   | 31                     | 32                   |
|----------------------|----------------------|------------------------|----------------------|
| - 1 élève (=)        | - 40 élèves (-0,3 %) | + 1593 élèves (+1,5 %) | - 75 élèves (-0,7 %) |
| + 1,6 ETP (+0,2 %)   | - 11,1 ETP (-1,0 %)  | + 95,6 ETP (+1,2 %)    | - 10,9 ETP (-1,7 %)  |
| 46                   | 65                   | 81                     | 82                   |
| - 40 élèves (-0,4 %) | + 33 élèves (+0,2 %) | - 125 élèves (-0,5 %)  | - 71 élèves (-0,4 %) |
| - 9,9 ETP (-1,8 %)   | - 3,3 ETP (-0,4 %)   | - 20,8 ETP (-1,5 %)    | - 7,2 ETP (-0,5 %)   |

## Financements croisés : attention, danger !

Notre académie développe une modalité nouvelle et expérimentale de financement croisé de 7 formations professionnelles en LP et en BTS: pour ces formations à public mixé (scolaires et apprentis) en difficulté de recrutement et suite au développement de l'apprentissage que le Snes-Fsu a dénoncé avec le Snuép-Fsu depuis plusieurs années, une partie de la formation est financée pour la rentrée 2023 par le CFA académique. Si le principe peut paraître logique puisque les élèves qui en relèvent sont accueillis dans

nos classes, sa mise en œuvre pose problème. Les collègues intervenant dans ces formations auraient à signer 2 VS différentes, générant le versement de leur salaire sur la base de 2 bulletins de salaire. Au-delà de la bizarrerie et même si le montant total du salaire reste celui qui doit être versé (ce qui n'est pas totalement assuré, notamment sur la cotisation à la RAFFP), le Snes-Fsu considère qu'il s'agit là d'une mise à temps partiel contraint d'un fonctionnaire qui est contraire au statut. Nous alertons les collègues concernés par

ces dispositions des dérives possibles qui découlent de ce mode de financement, et qui préfigure des compléments de service multiformes et non-statutaires.

Le Snes-Fsu est intervenu longuement sur le sujet auprès du recteur lors du CSA du 16/01/23, pour exiger une autre modalité de financement, respectueuse des statuts des personnels.

**Pierre Priouret**  
Élu Snes-Fsu en CSA

## Le SNES et la FSU toujours très nettement majoritaires

**A** l'issue d'une semaine de vote sous forme électronique qui a été pour de très (trop) nombreux collègues une nouvelle fois un parcours éprouvant, les résultats des élections professionnelles 2022 sont désormais connus.

**Le Snes-Fsu Toulouse et ses militant.es tiennent à remercier très chaleureusement les électrices et électeurs persévérant.es qui lui ont apporté leurs voix.**

### Participation difficile

Les taux de participation révèlent l'ampleur des difficultés de vote et l'absence de mobilisation de l'institution pour encourager ce vote et le rendre accessible simplement. Ils sont aussi le résultat du choix assumé d'organisation des élections professionnelles hors des lieux et temps de travail, particulièrement pour le Second degré, choix qui vise à freiner les dynamiques collectives, et participe de la dépossession organisée des métiers. La Fsu continue de demander un vote à l'urne dans

les établissements pour retrouver le sens de ce vote et son lien avec l'exercice professionnel quotidien.

|  |        |
|--|--------|
| CSA académique                               | 40,5 % |
| CAPA du Second degré                         | 45,2 % |
| CCP des Contractuels enseignants, CPE, PsyEN | 17,9 % |
| CCP des AED et AESH                          | 14,8 % |

*Participation aux scrutins impliquant les collègues qui exercent dans le Second degré.*

Sans surprise – mais c'est regrettable – ce sont les collègues les plus précarisés et les plus isolés professionnellement (et aussi ceux pour qui la réception de la notice de vote a été la plus compliquée) qui ont le moins participé.

### Les enseignements du vote

Au niveau académique, le premier enseignement de ce scrutin est **le maintien de la Fsu et de ses syndicats nationaux en tête** dans

les 4 scrutins académiques concernant le Second degré! Elle sort donc confirmée des élections professionnelles dans sa place de première organisation représentative, malgré la multiplication des listes du fait du regroupement de tous les corps du Second degré au sein d'une unique CAPA, et l'existence de scrutins auxquels il est possible de se présenter sans présenter le ou la moindre candidat.e ou de déposer des listes incomplètes.

Le second enseignement est que **la Fsu et ses syndicats nationaux arrivent loin devant** les organisations arrivées en seconde position, qui diffèrent suivant les scrutins, montrant que la Fsu est très nettement la plus à même de regrouper la profession dans sa diversité.

**La Fsu remporte ainsi, avec ses syndicats nationaux du Second degré presque partout la moitié des sièges!**

Le détail des résultats en voix et sièges figure ci-dessous, pour chaque scrutin.

### 1. CSA académique :

Les résultats pour cette instance qui mesurent la représentativité académique globale des organisations syndicales sont les suivants :

|        | FSU    | UNSA Educ. | FO     | SGEN  | CGT   | SNALC | Sud   | SNE-CSE | CFE-CGC | SNAPEN | SNCL-SAGES SIAES |
|--------|--------|------------|--------|-------|-------|-------|-------|---------|---------|--------|------------------|
| %      | 36,4 % | 22,5 %     | 14,8 % | 7,5 % | 6,3 % | 5,3 % | 4,0 % | 1,4 %   | 0,8 %   | 0,5 %  | 0,5 %            |
| Sièges | 4      | 3          | 2      | 1     |       |       |       |         |         |        |                  |

A l'issue du scrutin, seules 4 organisations sont donc représentatives au niveau académique, et en capacité d'intervenir pour défendre les collègues face aux décisions de l'administration en matière d'utilisation des moyens, d'implantation des postes et d'organisation des services, de carte des formations, de politique de rémunération, de formation continue, d'orientation de la gestion des carrières et des

procédures de mobilité. Elles siègeront également avec le même poids qu'au CSA au sein de sa Formation spécialisée sur les questions de santé, sécurité et des conditions de travail.

Au CSA, les élus du Snes-Fsu seront Pierre Priouret et Sylvain Lagarde.

Ce scrutin détermine également la composition de Comités Sociaux d'Administration qualifiés de « Spéciaux » (parce que non

élus directement) : un pour chacun des 8 départements de l'académie, un au niveau de la Région académique Occitanie, et un pour les services administratifs (Rectorat et DSDEN).

*Nombre total d'élu.es de la Fsu pour chacune des organisations ayant obtenu au moins un siège au CSA académique et dans les 10 CSA Spéciaux : voir graphiques ci-contre.*

### 2. CAPA du Second degré :

C'était une nouveauté de ces élections : le regroupement au sein d'une seule et même CAPA de tous les corps du Second degré : Agrégé.es, Certifié.es, CPE, Chaires Supérieures, PLP, PsyEN, quelle que soit leur affectation (collèges, lycées généraux, technologiques et professionnels, universités, CIO, CPGE).

La participation, supérieure à celle observée au CSA, confirme l'attachement des personnels à cette instance : 45,2% des collègues ont participé au vote !

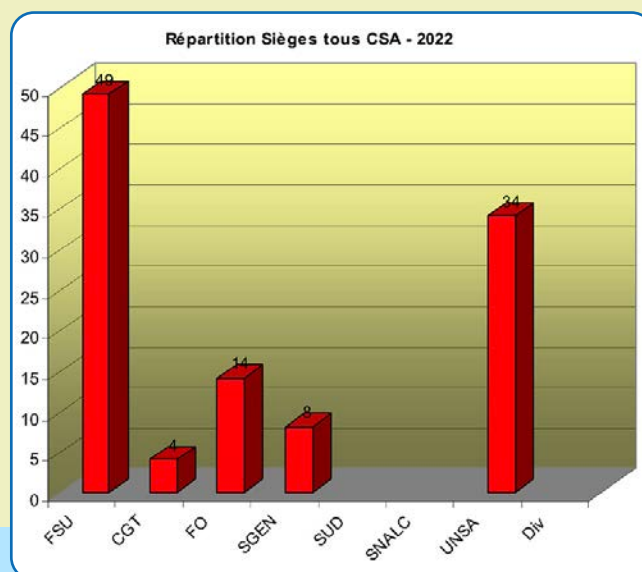
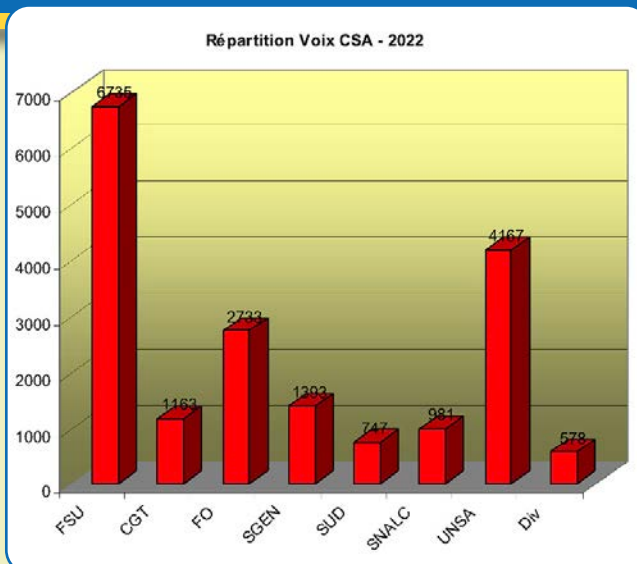
*Voir liste des élu.es Snes et Fsu ci-contre.*

|        | FSU    | SE-UNSA | CGT    | FO    | SNALC | SGEN  | SUD   |
|--------|--------|---------|--------|-------|-------|-------|-------|
| %      | 41,7 % | 17,8 %  | 10,2 % | 9,5 % | 9,4 % | 5,9 % | 5,5 % |
| Sièges | 8      | 3       | 2      | 2     | 2     | 1     | 1     |

# Élections 2022

## Vos élu.es Snes et Fsu à la CAPA :

|                              |                |                 |    |
|------------------------------|----------------|-----------------|----|
| Hélène Tressens.....         | Certifiée..... | Snes-Fsu.....   | 46 |
| Pascal Martin.....           | Peps.....      | Snep-Fsu.....   | 31 |
| Joëlle Jalabert.....         | Plp.....       | Snuép-Fsu.....  | 81 |
| Véronique Garrigues.....     | Agrégée.....   | Snes-Fsu.....   | 81 |
| Aurélien Borot.....          | Certifié.....  | Snes-Fsu.....   | 31 |
| Jérôme Badet.....            | Peps.....      | Snep-Fsu.....   | 09 |
| Marion Léon.....             | Certifiée..... | Snes-Fsu.....   | 82 |
| Valérie Ramond.....          | Cpe.....       | Snes-Fsu.....   | 31 |
| Géraldine Irubetagoiena..... | Agrégée.....   | Snesup-Fsu..... | 81 |
| Floréal Hemery.....          | Certifié.....  | Snes-Fsu.....   | 31 |
| Nathalie Charton.....        | Certifiée..... | Snes-Fsu.....   | 09 |
| Estelle Carrier.....         | Plp.....       | Snuép-Fsu.....  | 31 |
| David Cluzel.....            | Certifié.....  | Snes-Fsu.....   | 81 |
| Céline Richard.....          | Psyen-Eda..... | Snuipp-Fsu..... | 82 |
| Hélène Galichet.....         | Certifiée..... | Snes-Fsu.....   | 81 |
| Emmanuelle Faradoni.....     | Psyen-Edo..... | Snes-Fsu.....   | 31 |



### 3. CCP des Contractuels enseignants, CPE, PsyEN

Les résultats montrent une grande stabilité pour les syndicats de la FSU, qui remportent, comme en 2018, la moitié des 4 sièges :

|        | FSU    | SGEN   | UNSA Educ. | CGT    | FO    | Sud   | SNALC | CFE CGC | SNAPEN | CFTC  | SNCL SIAES-SAGES | STC |
|--------|--------|--------|------------|--------|-------|-------|-------|---------|--------|-------|------------------|-----|
| %      | 29,5 % | 22,6 % | 13,4 %     | 12,4 % | 6,7 % | 6,5 % | 5 %   | 1,5 %   | 1,5 %  | 0,5 % | 0,5 %            | 0 % |
| Sièges | 2      | 1      | 1          |        |       |       |       |         |        |       |                  |     |

Les représentant.es désigné.es par la FSU sont : **Christophe Laronde** (Snes-Fsu, 31), **Mehdi Tchina** (Snes-Fsu, 31), **Cécilia Fraudin** (Snep-Fsu, 09), et **Caroline Fourteau** (SNUipp-Fsu, 32).

### 4. CCP des AED et AESH

Dans un corps électoral qui a plus que doublé en 4 ans, la FSU conserve la majorité des sièges de l'instance, et obtient un score qui devance très nettement la seconde organisation :

|        | FSU    | SGEN   | UNSA Educ. | CGT    | FO     | Sud   | SNALC | CFE CGC | SNAPEN | CFTC  | SNCL SIAES-SAGES | STC   |
|--------|--------|--------|------------|--------|--------|-------|-------|---------|--------|-------|------------------|-------|
| %      | 32,4 % | 15,1 % | 13,4 %     | 11,7 % | 10,7 % | 7,5 % | 4,5 % | 4,1 %   | 0,2 %  | 0,2 % | 0,1 %            | 0,1 % |
| Sièges | 3      | 1      | 1          | 1      |        |       |       |         |        |       |                  |       |

Les représentant.es désigné.es par la FSU sont : **Sylvie Serrano** (SNUipp-Fsu, 65), **Laure Février** (Snes-Fsu, 31), **Catherine Plance** (Snes-Fsu, 09), **Florent Salvetat** (Snes-Fsu, 82), **Chahine Ben Mustapha** (Snes-Fsu, 31) et **Marie-Josée Clamour** (SNUipp-Fsu, 32).

Collectifs métiers

## Non à la généralisation des évaluations standardisées

Les évaluations standardisées sont de plus en plus présentes, comme le montre la circulaire de décembre 2022 sur l'enseignement de l'anglais et des langues vivantes, qui promeut « la généralisation du test Ev@lang collège en anglais ».

Ce type d'évaluation donne l'impression d'une scientificité, parce qu'elles sont supposées être les mêmes à l'échelle nationale, parce qu'elles sont conçues selon des algorithmes difficiles à discuter et proposées par des organisations extérieures et peut-être parce qu'elles échappent à la subjectivité de ceux qui enseignent et les font passer. Les travaux des collectifs métier ont montré que ces évaluations « hors-sol » sont déconnectées de ce qui se joue en réalité quand on fait passer une évaluation aux élèves. Cela commence dès en amont de sa réalisation sur table et se poursuit jusqu'à sa restitution et sa saisie sous la forme d'une note.

En amont de l'évaluation, il y a tout d'abord l'annonce de l'évaluation, sa conception, mais aussi la manière dont on aide les élèves à se préparer. Comment les prévenir et fixer la date, combien de temps à l'avance ? Il n'y a pas de réponse définitive à ces questions car elles dépendent du type d'évaluation, de la classe, des contraintes du calendrier et parfois des collègues. Distribue-t-on une feuille sur les attendus ou les indique-t-on sur l'ENT pour les absents, sachant que la multiplication des supports n'aide pas les élèves « en difficulté » à s'y retrouver ?...

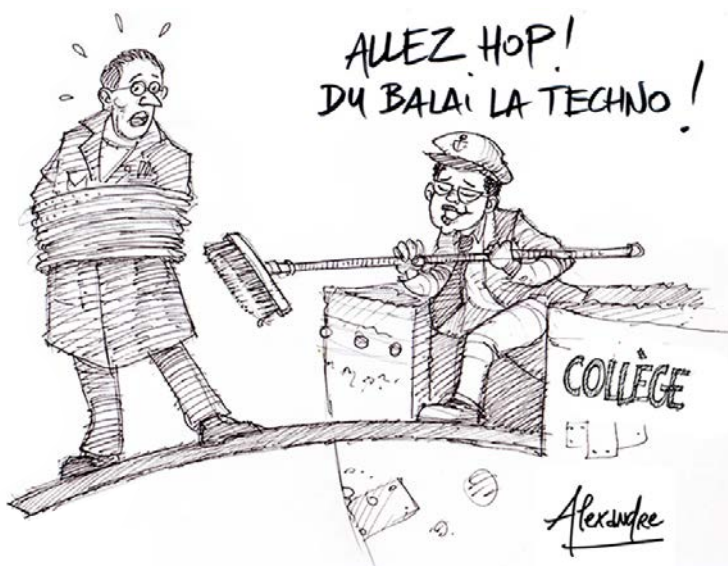
Pendant l'évaluation, le cadre fixé peut être mis à l'épreuve du stress de certains, du temps qui

manque, des incompréhensions (« on l'a pas vu ça »), des oublis de matériel, des antisèches, des téléphones sortis du sac, voire de la dissipation... Chaque fois, il s'agit de garantir les conditions pour que chacun s'empare de l'évaluation et montre ce qu'il sait faire (en reformulant les consignes, collectivement ou au cas par cas). Et puis les notes renvoient certains à leur échec et pèsent dans l'orientation. Il y a donc aussi un enjeu d'équité.

En aval de l'évaluation, il y a la correction des copies : mettre en pratique un barème à la fois précis, explicite sur les attendus mais souple dans certaines situations... et compris de tous, ne relève pas de l'évidence. En ce qui concerne les annotations, faut-il se concentrer sur les apprentissages visés ou souligner aussi les

fautes ? Plus largement, à qui s'adressent les annotations : à l'élève, aux parents, à un autre collègue faisant l'aide aux devoirs, à l'IPR ? A toutes ces personnes à la fois. Il faut alors jongler, faire un choix. La restitution des copies peut être un moment délicat : si l'on commente la copie de chaque élève, alors que font les autres ? Quel temps consacrer à la correction, comment faire pour qu'elle serve à progresser ? Les réponses à tous ces questionnements sont tissées les unes aux autres et varient au fil de la pratique. Alors comment des évaluations standardisées déconnectées du réel pourraient-elles nous aider à bien travailler ?

**Carine Daudignon**  
pour les Collectifs métiers



### Projet éducatif du Snes-Fsu

## Journée d'étude académique le 28 mars

Le Congrès académique d'avril dernier avait estimé nécessaire de travailler plus longuement sur le projet éducatif porté par le Snes-Fsu, notamment en raison des temps d'échanges trop contraints dans le cadre de ses deux journées, bien remplies. Il a ainsi décidé une journée d'études sur le projet éducatif du Snes-Fsu au cours de l'année 2022/23.

Cette journée sera programmée le mardi 28 mars, soit juste avant que ne se tiennent les journées nationales qui vont prolonger la réflexion collective autour de ce sujet : le

Colloque national sur le Collège est programmé le 30 mars, et le Colloque national Lycée le 7 avril prochain.

A travers les stages proposés cette année, et tout particulièrement le stage « Toutes et tous capables », organisé le 13 mars (voir page 10), ou comme avec le stage sur l'oral du 20 janvier dernier, la section académique a cherché à travailler des thématiques qui peuvent trouver un écho dans la construction des ambitions que le Snes-Fsu porte pour s'opposer aux renoncements éducatifs du gouvernement, initiés par Jean-Michel

Blanquer pendant 5 ans, et poursuivis avec application par son successeur Pap Ndiaye. La journée d'études du 28 mars est réservée aux membres du Congrès académique, c'est-à-dire les membres de la Commission Administrative académique et les représentants des S1. Elle prendra la forme d'un Conseil syndical : tous les détails pratiques seront communiqués rapidement aux sections d'établissements mais organisez-vous d'ores et déjà pour mandater le ou la représentant.e de votre S1 afin de réussir cette journée autour du projet éducatif que nous portons!



## Égalité professionnelle : parlons-en !

Le Snes-Fsu Toulouse a organisé le jeudi 1<sup>er</sup> décembre un stage sur l'égalité professionnelle femmes-hommes, animé par Julie Jarty, Maîtresse de Conférences en sociologie, Ludivine Debaq, responsable nationale du groupe égalité femmes-hommes, et Ingrid Darroman, ancienne co-responsable du groupe femmes.

Julie Jarty a développé une intervention en trois parties :

La répartition femmes-hommes entre collège, lycée et classes prépa est très inégale. Le collège est un niveau d'enseignement plutôt dévalorisé et pour un homme, c'est presque suspect d'y rester. Ces éléments concourent à déprécier la considération qu'on a soi-même de son travail, ce qui touche plus particulièrement les femmes.

Les Emplois Du Temps sont un enjeu de soutenabilité du travail « dans les murs » généré. Ce sont souvent des objets conflictuels, liés à des enjeux de pouvoir : certains collègues obtiennent plus que d'autres. Des EDT « ma-

man » peuvent faire l'objet de moqueries, de discrédit et de relation de dépendance avec un Chef d'Établissement.


Il y a à penser les violences au travail comme un discrédit professionnel, à penser le coût des stratégies pour faire face aux sentiments d'injustice ou de colère. Le taux de féminisation de nos professions n'est pas une barrière de protection au sexisme.

Ludivine Debaq a rappelé que dans la Fonction Publique, les écarts de rémunération croissent au fil des âges, les femmes cumulant davantage de périodes de travail à temps partiel et/ou d'interruptions de carrière, et plus souvent exclues des parts variables de rémunération.

Elle a ensuite présenté le plan national d'action pour l'égalité professionnelle dont la FSU est à l'initiative. L'axe 2 a par exemple comme objectif de former à l'égalité et à la lutte contre les stéréotypes et les discriminations. Pour l'axe 4, le MEN a souhaité s'intéresser au télétravail. Or c'est une très

faible part de notre activité... C'est une façon de ne pas regarder le reste. L'axe 5 a forcé les Rectorats à créer des dispositifs de signalements, de traitements et de suivis des Violences Sexuelles et Sexistes.

Enfin, Ingrid Darroman a rappelé les enjeux à travailler sur l'égalité filles-garçons pour lutter contre les VSS. Elle a rappelé l'existence de textes sur l'égalité filles-garçons et attiré l'attention sur les lieux ou espaces où tout le temps se posent des questions d'égalité filles-garçons, des toilettes aux procédures d'orientation. Elle a cité quelques-unes des très nombreuses ressources mises à disposition par le Centre Hubertine Auclert, comme le violentomètre ou les analyses de manuels scolaires. Elle a aussi mis à disposition de très nombreux ouvrages sur ces questions et fourni une très riche bibliographie disponible sur notre site !

 **Jérôme Launet**  
Formation syndicale

## SFT : qu'es-ce que c'est ?

Le SFT, Supplément Familial de Traitement, est attribué en plus des prestations familiales à tous les agents de la Fonction Publique. Les droits partent de la naissance du 1<sup>er</sup> enfant et le versement est perçu tant que l'enfant reste à charge. Dès qu'un étudiant bénéficie d'une allocation logement, il n'est plus considéré à la charge de ses parents au sens de la Sécurité sociale, avec pour conséquence une diminution du montant des prestations familiales et du SFT. Le décret n° 99-491 du 10 juin 1999 précise que pour un couple de fonctionnaires (marié ou vivant en concubinage), assumant la charge de ou

des mêmes enfants, le choix du bénéficiaire du SFT est ouvert à celui qu'il désigne d'un commun accord (on a donc tout intérêt à désigner dans le couple celui qui bénéficie de l'indice le plus élevé). Cette option ne peut être remise en cause qu'au terme d'un délai d'un an.

Le droit au supplément familial de traitement est ouvert en fonction du nombre d'enfants à charge au sens du code de la Sécurité sociale (L 512-3 du CSS). Est considéré comme étant à charge tout enfant :

- âgé de moins de 16 ans, jusqu'à la fin de l'obligation scolaire ;

- jusqu'à l'âge de 18 ans, dont la rémunération nette mensuelle n'excède pas 872,16 € sur six mois glissants ;

- jusqu'à 20 ans, dans les limites de rémunération ci-dessus, pour les enfants en apprentissage, en stage de formation professionnelle ou poursuivant des études ou encore les enfants qui, par suite d'infirmité ou de maladie chronique, sont dans l'impossibilité constatée de se livrer à une activité professionnelle. Références : décret 99-491 du 10 juin 1999.

## SFT : qui le touche en cas de séparation ?

Le décret 2020-1366 publié le 11 novembre 2020 précise les modalités de partage du SFT en cas de garde alternée en insérant une nouvelle possibilité aux articles du décret de 1985 régissant nos rémunérations. Désormais, le nouveau décret autorise une possibilité de partage dans deux circonstances : le commun accord des parents ou au contraire leur désaccord sur le bénéficiaire unique.

Si les parents s'accordent pour maintenir la situation antérieure à la séparation, le partage n'est pas obligatoire (le plus souvent c'est le parent fonctionnaire ou le parent qui a l'indice le plus élevé si les deux sont fonctionnaires qui perçoit le SFT).

Si le partage est décidé, il n'est possible que « par moitié ». Le nombre total d'enfants, pour chaque foyer, est obtenu en faisant la somme du ou des enfants en résidence alternée et, le cas échéant, du ou des autres enfants à charge : chaque enfant en résidence alternée compte pour 0,5 ; les autres enfants à charge comptent pour 1.

Prenons l'exemple d'un couple fonctionnaire/non-fonctionnaire qui se sépare avec deux enfants communs. La mère, fonctionnaire rémunérée à l'IM 673, a un enfant issu d'une autre union. Ils choisissent le mode partage du SFT. Le SFT dû pour trois enfants s'élève à 276,37 €.

- Situation de la mère : son nombre moyen d'enfants est  $2 (2 \times 0,5 + 1)$ . Elle perçoit donc un SFT égal à :  $276,37 \times (2/3) = 184,25$  €.

- Situation du père : son nombre moyen d'enfants est  $1 (2 \times 0,5)$ . Non-fonctionnaire, il perçoit un SFT de l'employeur de son ex-conjointe égal à  $276,37 \times (1/3) = 92,12$  €. Remarque : s'il n'y a pas de garde alternée mais une garde pour l'un des 2 parents avec droit de visite pour l'autre parent, le SFT doit être versé à celui qui a la garde donc la charge.

 **Hélène Tressens**  
**et Floréal Hémy**  
Secteur Carrières

## Stage académique spécial AESH

Le stage syndical spécial AESH (Accompagnant.e des Élèves en Situation de Handicap) organisé par le secteur académique s'est déroulé dans les locaux académiques du Snes-Fsu le 15 novembre 2022. Catherine Soares, responsable du secteur national, est intervenue pour revenir sur tout ce qui concerne les missions, la rémunération, les conditions de travail, les droits et les devoirs des AESH. Sa présence a permis de répondre très finement à toutes les questions posées par les collègues présent.es.

Cette journée conviviale a aussi permis des échanges plus informels et a permis de dégager des problématiques actuelles: nombre d'élèves accompagné.es dans notre académie, difficultés liées aux PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés)... Ces échanges très nourris par les situations locales et personnelles de chacun.e ont permis de partager et de mettre en perspective les mandats du Snes-Fsu.

Ce stage nous a permis également de rappeler le fonctionnement de notre organisation syndicale: section d'établissement (S1), section départementale (S2), section académique (S3) et section nationale (S4) sans oublier le rôle de notre Fédération Syndicale Unitaire (Fsu).

Il a aussi été l'occasion de présenter les instances rectorales dans lesquelles le Snes, avec la Fsu, siège: CCP, CSA, CAAS, FS-SSCT (qui remplace le CHSCT).

Enfin, nous sommes revenus sur ce métier en construction et les revendications que nous portons: un temps plein pour toutes et tous ceux qui le souhaitent, la reconnaissance de toutes nos activités connexes, la nécessité de définir un volume horaire dans le cadre d'une obligation de service hebdomadaire, une formation initiale et continue à la hauteur de nos missions, l'intégration dans la fonction publique avec la création d'un nouveau corps de catégorie B.

**Guillaume Lebrun**  
Secteur AESH



## Programmation stages mars avril 2023

### 1/ Stage spécial stagiaires, mutations intra.

**Le 8 mars à Toulouse**

Pour bien préparer sa demande de mutation, il est plus que nécessaire de s'informer et de réfléchir à la formulation de ses vœux. Pour vous aider à vous poser les bonnes questions, le Snes-Fsu vous informe et vous accompagne!

Stage animé par les responsables du secteur Stagiaires et Emploi au Snes-Fsu Toulouse.

*Dépôt de la demande d'autorisation d'absence au plus tard le 5 février 2023.*

### 2/ Stage spécial CPE

**Le 9 mars à Toulouse**

La matinée sera animée par Olivier Raluy co-responsable du secteur national du Snes-Fsu. L'après-midi, deux personnes membres de l'Association CIFRES (Centre International de Formation et de Recherche En Sexualité), viendront évoquer la question du genre dans l'Éducation Nationale avec en perspective la circulaire du 29 septembre 2021 « pour une meilleure prise en compte

des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire ».

Stage animé par les responsables du secteur CPE au Snes-Fsu Toulouse.

*Dépôt de la demande d'autorisation d'absence au plus tard le 6 février 2023.*

### 3/ Stage Toutes et tous capables!

**Le 13 mars à Toulouse**

Massification, différenciation, orientation et toujours sélection ?

L'école française est perçue comme étant particulièrement inégalitaire. Comment en est-on arrivé là? Cette situation n'est pas le fait des enseignant.es, qui œuvrent au quotidien et font avec les maigres moyens dont ils et elles disposent.

Il s'agira dans ce stage de mettre à jour les logiques de tri social à l'œuvre et l'impact des réformes dans l'Éducation Nationale.

Stage animé par Gwenaël Le Paih, Secrétaire Général Adjoint du Snes-Fsu.

Et Catherine Remermier, ancienne responsable du groupe Psy-EN au Snes-Fsu, secrétaire générale de la Société Française de Psychologie.

*Dépôt de la demande d'autorisation d'absence au plus tard le 10 février 2023.*

### 4/ Stage La neutralité de l'école en questions, journée 2: une école sous influences?

**Le 20 avril à Toulouse**

Fondation pour l'école, Agir pour l'école, Énergie Jeunes, United Way, Institut Télémaque, Entreprendre pour apprendre, etc.

Nombreuses sont les associations et autres fondations à graviter autour de l'École ou à tenter d'y pénétrer. Avec quelles intentions? Les objectifs annoncés de lutte contre les inégalités scolaires peuvent-ils être atteints?

Stage animé par Lucie Tanguy, Directrice de recherche honoraire au CNRS, laboratoire Genre, Travail et Mobilités.

*Dépôt de la demande d'autorisation d'absence au plus tard le 20 mars 2023.*

**Jérôme Launet**  
Formation syndicale

## Hautes-Pyrénées

### Et le Dasen créa l'« École du cycle 3 »

Lors du CDEN de novembre, à la demande du Président de la Communauté de Communes d'Adour-Madiran, le Dasen du 65, a présenté le projet de « transfert », des écoles de Soublecause et de Lahitte-Toupière vers le collège de Maubourguet, dans le cadre du Territoire Éducatif Rural (TER) Adour-Madiran. En réalité, il s'agit de suppressions, puisque ces écoles rurales seront fermées, et les postes des collègues Professeurs des Écoles supprimés, puis recréés au collège. A ces deux postes s'ajoutera celui d'un directeur d'école. Trois enseignants pour 31 élèves... un taux d'encadrement qui fait rêver dans le 2nd degré! Cependant ce projet pose beaucoup plus de problèmes qu'il ne prétend en résoudre. En effet, en quoi ces « transferts » redynamiseront ces deux écoles rurales en baisse d'effectifs? Ces fermetures d'écoles rurales se font dans le cadre d'une expérimentation.

Or dans l'Éducation nationale qui dit expérimentation dit souvent généralisation sans véritable bilan. Et si le projet s'avère être un échec, qui peut croire à une réouverture? Les deux tiers des écoles du 65 sont composées de moins de 4 classes, malgré les nombreux RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal). Doit-on procéder à la création de grosses structures en regroupant... les regroupements que sont les RPI? Et éloigner ainsi les enfants de leur école et du service public d'éducation?

Le TER Adour-Madiran prétend, dans son projet, « Optimiser et sécuriser le service des enseignants du 2nd degré sur le territoire ». Depuis quand est-ce devenu une prérogative d'un TER et pas de l'Inspection Académique? Inspection Académique qui met chaque année en situation précaire des collègues sur des compléments de service souvent éloignés et qui va ensuite leur

proposer d'enseigner en CM1 ou CM2, au mépris des statuts et des qualifications. On est bien ici dans une politique ultra locale d'éducation « nationale » comme s'il était légitime de n'offrir de telles conditions de travail qu'à quelques 31 privilégiés.

Pour clore les débats, le Dasen a fait valoir l'argument ultime... il s'agit de procéder à la création de « l'École du cycle 3 » au collège de Maubourguet, dans le cadre de la Refondation chère à E. Macron. Finalement, Najat Vallaud-Belkacem a bien préparé le terrain à ses successeurs. Alors y a-t-il continuité dans les politiques éducatives? Oui, évidemment. Et quand on voit leurs effets, il n'y a vraiment pas de quoi se vanter.

■ **Frédérique Lemaire**  
Secrétaire départementale Snes-Fsu 65

**Marc Poulou**  
S1 du collège Paul-Valéry de Séméac

## TROIS questions à...



### André CASTELLAN

secrétaire académique du SNEP-FSU,  
Syndicat National de l'Éducation Physique

#### 1. Les élections professionnelles passées, quelle a été l'activité principale du Snep-Fsu après ce travail militant intense?

Depuis mi-décembre, et surtout depuis la rentrée de janvier, nous avons été confrontés une nouvelle fois à la remise en cause de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire du secondaire) et de son fonctionnement. Cette association sportive, une fierté de notre modèle éducatif qui anime les mercredis après-midi dans tous les établissements du second degré, se voit menacée pour des raisons financières. Le niveau national, alors que l'on nous parle d'autonomie ou de décentralisation, tente de reprendre la main sur les trésoreries départementales. Plus grave, en gérant les transports du mercredi par un appel d'offres national, les prix ont triplé... Si rien n'évolue, ce serait la fin des rencontres entre établissements. Inconcevable. Dès le 5 janvier, une délégation d'enseignants venant de toute la France, a été reçue en urgence par le directeur National UNSS. La prise de conscience du risque est réelle, la volonté de maintenir les rencontres aussi. Nous restons vigilants pour que cette volonté se traduise dans les faits, pour que les mercredis après-midi de rencontres sportives demeurent incontournables.

#### 2. En pleine mobilisation contre une réforme qui prévoit le recul de l'âge de départ à la retraite, quelles difficultés rencontrent les professeurs d'EPS en fin de carrière?

Les troubles musculosquelettiques, les problèmes de voix, auditifs, les contraintes liées aux écarts de températures, les déplacements sur les installations sportives, les problèmes de dos liés aux charges portées sont le quotidien des enseignants d'EPS... cette liste non exhaustive permet de comprendre pourquoi les fins de carrières peuvent être difficiles en EPS. Nous avons fait le choix de lister les spécificités liées à la discipline mais il est évident que d'autres critères plus généraux et communs à l'ensemble des enseignants contribuent aussi à rendre difficiles les fins de carrières.

La solution trouvée par notre gouvernement pour y pallier : rallonger l'âge de départ et la durée des cotisations. C'est aussi pour cela qu'il faut rejeter en bloc cette réforme.

#### 3. La Loi de Transformation de la Fonction Publique promeut le recours à la précarité en matière d'emploi. Qu'en est-il dans votre discipline?

L'EPS n'a pas échappé à cette volonté politique et les effets se font de plus en plus ressentir chez nous aussi. Le nombre de TZR en EPS a fortement chuté en 15 ans passant de 172 TZR en 2008 à 42 aujourd'hui. L'appel aux contractuels pour assurer la continuité du service public dans notre discipline a donc été important.

Si le vivier en STAPS ne se tarit pas, il est en revanche difficile de trouver des personnels prêts à effectuer des remplacements aux 4 coins de l'académie lorsque l'on sait le montant de leur salaire.

Cette question salariale, mais aussi celle de la gestion humaine de ses personnels par le rectorat de Toulouse, fait que de plus en plus de cours d'EPS ne sont pas assurés de nos jours alors même que chacun reconnaît l'importance et les bienfaits de la pratique physique.

# Mutations

INTER 2023

## Un recours est possible

La publication des résultats de l'inter est prévue le 7 mars. Un recours peut être possible !

Si l'académie obtenue n'était pas dans les vœux formulés ou s'il n'y a pas de mutation, vous pouvez contester votre affectation par un recours en mandatant le Snes-Fsu pour défendre votre recours.

C'est le secteur national du Snes-Fsu qui vous accompagnera et vous représentera auprès du Ministère.

Pour leur écrire : [emploi@snes.edu](mailto:emploi@snes.edu).

En 2022, 25 % des recours ont donné lieu à une modification soit en affectation définitive, soit en ATP (affectation à titre provisoire).

Remarque: Si vous obtenez une académie qui était dans vos vœux vous pouvez aussi formuler un recours pour essayer d'obtenir mieux mais le ministère risque de ne pas vous permettre de nous mandater pour défendre votre recours. Le ministère n'a en effet prévu le mandatement d'une organisation syndicale qu'en cas de non-mutation ou mutation en dehors de ses vœux. Le Snes-Fsu a néanmoins réussi à défendre certains de ces recours les années précédentes.

INTRA 2023

## Faites-vous accompagner !

La saisie des vœux débutera vers la mi-mars, suite aux résultats de l'inter.

Pour vous accompagner deux stages syndicaux sont prévus :

- **Le mercredi 8 mars** pour les stagiaires - lieu à venir, surveillez le site académique

- **Le mercredi 15 mars** après midi en visio pour tous les autres

**Des rendez-vous téléphoniques individuels** seront aussi ouverts aux syndiqué.es pendant les dates d'ouverture du serveur pour l'intra. Il faudra donc surveiller le site du Snes-Fsu de Toulouse. L'inscription pour prendre un rendez-vous téléphonique se fait via l'Espace Adhérent du Snes-Fsu.

Plus d'informations à venir sur l'Intra 2023 dans le prochain numéro, en attendant, le site académique sera régulièrement actualisé. [www.toulouse.snes.edu](http://www.toulouse.snes.edu)

## Pour rejoindre le Snes

Tél. 05 61 34 38 51 - Fax 05 61 34 38 38

2, avenue Jean-Rieux - 31500 - Toulouse

Accès bus : bus L1 (arrêts Place Dupuy, Halle aux grains, Port Saint-Étienne), 27 (arrêt Seel), 29 et 31 (arrêt grand-Rond)

Accès métro : ligne B, station F. Verdier.

Permanences en période scolaire tous les après-midis du lundi au vendredi de 14h à 17h

Possibilité de prise de RDV pour les syndiqué.es avec les secteurs pour un suivi plus personnalisé.

### Adresse électronique générale :

[s3tou@snes.edu](mailto:s3tou@snes.edu)

#### Qui fait quoi ?

La section académique met à votre disposition plusieurs adresses électroniques pour un suivi adapté à votre situation ou vos questions.

**Adhésion - syndicalisation**  
[tresorerie@toulouse.snes.edu](mailto:tresorerie@toulouse.snes.edu)

#### Carrière

Pour toutes les questions concernant la carrière et / ou le statut: avancement, promotion, évaluation, traitement, congés... écrivez selon votre catégorie:

AED et AESH :  
[aed-aesh@toulouse.snes.edu](mailto:aed-aesh@toulouse.snes.edu)

Agrégés et certifiés :

[carriere.certifies@toulouse.snes.edu](mailto:carriere.certifies@toulouse.snes.edu)  
[carriere.agreges@toulouse.snes.edu](mailto:carriere.agreges@toulouse.snes.edu)

CPE :

[cpe@toulouse.snes.edu](mailto:cpe@toulouse.snes.edu)

Non-titulaires enseignants :

[nontitu@toulouse.snes.edu](mailto:nontitu@toulouse.snes.edu)

Stagiaires et

Etudiants-contractuels-alternants :

[stagiaires@toulouse.snes.edu](mailto:stagiaires@toulouse.snes.edu)

Retraités :

[enretraite@toulouse.snes.edu](mailto:enretraite@toulouse.snes.edu)

#### Mutations / Affectations / TZR

Pour toutes les questions concernant le mouvement: mutations, affectations, compléments de service...

[mutations@toulouse.snes.edu](mailto:mutations@toulouse.snes.edu)

Pour toutes les questions concernant le système éducatif: organisation, contenus, évaluations, actions, réformes...

Collège :

[college@toulouse.snes.edu](mailto:college@toulouse.snes.edu)

Lycée :

[lycees@toulouse.snes.edu](mailto:lycees@toulouse.snes.edu)

CPE :

[cpe@toulouse.snes.edu](mailto:cpe@toulouse.snes.edu)

#### Santé

[sante@toulouse.snes.edu](mailto:sante@toulouse.snes.edu)

#### Retraite

[retraites@toulouse.snes.edu](mailto:retraites@toulouse.snes.edu)

#### Stages syndicaux Formation syndicale

[formation.syndicale@toulouse.snes.edu](mailto:formation.syndicale@toulouse.snes.edu)

Site académique  
[www.toulouse.snes.edu](http://www.toulouse.snes.edu)